

Newsletter N°51
Centre Hospitalier Paul Cabanis



EDITO

Cet éditto a un air d'été. Nous n'y sommes pas encore mais nous le voyons arriver à grand pas :

Sommaire :

- *Edito*
- *Compte Personnel de Formation (CPF)*
- *Bienvenue aux nouveaux résidents*
- *Le saviez-vous ?*
 - *La MAM*
 - *Recyclage de palettes*
 - *Présentation Dr Feutching*
 - *Animations*
- *Mouvement du personnel*

*Ce sacré petit mois de Juin
Couvert des couleurs d'arlequin,
Nous conduit vers l'été, doucement,
Allongeant les jours discrètement.*

Dominique SAGNE

Alors que les entretiens annuels d'évaluation des professionnels sont en cours, cette newsletter vous informe sur le congé personnel de formation. Vous avez forcément reçus des appels et sms (peut être trop) sur ce fameux CPF. Voilà un article qui vous permettra de comprendre de quoi il en retourne et de vous y projeter selon vos besoins.

La MAM dont vous entendez parler depuis plusieurs mois projette (enfin) son ouverture. Il nous tarde de voir revivre ces locaux refaits pour être adaptés à l'accueil de jeunes enfants et de mener des projets avec eux.

Un encart développement durable sera désormais systématiquement intégré à la newsletter. Pour le premier, nous valorisons le recyclage des palettes.

Même si le Dr Feutching est avec nous depuis déjà plusieurs mois, nous n'avons pas encore eu l'occasion de lui permettre de se présenter à vous par écrit. C'est choses faite !

Je vous souhaite à tous une bonne lecture et un bel été. Certains seront en congés prochainement, d'autres attendrons plusieurs semaines. Je vous souhaite qu'ils soient pour vous tous reposant et ressourçant et vous donne rendez-vous à la rentrée pour la prochaine newsletter.

Emilie BARILLET
Directrice déléguée

Le Congé Personnel de Formation (C.P.F)

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, tout agent public bénéficie d'un Compte Personnel de Formation. Ce compte, qui remplace le Droit Individuel à la Formation (D.I.F) vous permet d'acquérir un crédit d'heures qui peut être utilisé à votre initiative afin de suivre des actions de formation pour faciliter la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle dans un cadre bien précis :

- Mobilité au sein de votre fonction publique ou vers une autre fonction publique;
- Reconversion professionnelle y compris vers un secteur privé;
- Promotion dans la perspective de l'obtention d'un diplôme, titre professionnel, ou certification;

A qui s'adresse le C.P.F ? Il concerne tous les agents publics, titulaires stagiaires et contractuels (CDI, CDD, Contrats aidés)

Comment est alimenté le C.P.F ? Au 1^{er} Janvier 2017, les droits acquis sur le DIF ont été automatiquement basculés sur le nouveau dispositif du CPF. Depuis le 1^{er} Janvier 2017, un agent à temps complet acquiert 25 heures par année de travail dans la limite maximale de 150 heures.

J'ai peu de diplômes, ai-je des droits supplémentaires ? L'agent qui occupe un emploi de catégorie C sans diplôme enregistré et classé de niveau 3, peut bénéficier d'une majoration de ses droits, à savoir 50 heures/an dans la limite de 400 heures.

De quelles formations puis-je bénéficier avec mon CPF ? Une action de formation qui s'inscrira dans votre projet d'évolution professionnelle est éligible au Compte Personnel de Formation. La formation sera soit :

- Diplômante ou certifiante;
- Pour acquérir des compétences professionnelles afin d'accéder à de nouvelles responsabilités (exemple : pour exercer des fonctions managériales, changement de corps ou de grade);
- Pour effectuer une mobilité professionnelle (exemple : changer de domaine de compétence);
- Pour préparer une reconversion professionnelle dans le secteur public ou privé;

Comment faire pour utiliser mes droits CPF ? Vous devez solliciter l'accord de l'employeur, avant que la formation ne débute, par un imprimé spécifique sur lequel vous expliquerez votre projet d'évolution professionnel, et auquel vous joindrez le calendrier, programme, coût de la formation.

Vous pourrez au préalable, informer votre cadre de proximité de votre projet, notamment au cours de votre entretien annuel de formation.

Certaines formations sont-elles considérées comme prioritaires dans l'utilisation du C.P.F ? Oui, le texte réglementaire prévoit 3 priorités :

- La prévention d'une situation d'inaptitude de l'agent à l'exercice de ses fonctions
- La validation des acquis de l'expérience
- La préparation aux concours et examens.

Comment connaître mes droits acquis au titre de mon CPF ? Le CPF étant individuel et personnel, chaque agent doit lui-même créer son compte sur le site www.moncompteformation.gouv.fr

Il vous faudra indiquer vos noms, prénom, adresse mail et un mot de passe. Vous pourrez ainsi visualiser vos droits acquis au titre de votre CPF. Si vous avez également travaillé dans le secteur privé avant il s'agira d'euros, alors que les droits acquis dans le public sont un quota d'heures.

Pour les agents non diplômés, il faudra le mentionner afin de bénéficier de la majoration de vos droits.

Et du côté de l'employeur ? la Commission de Formation et le Comité Technique d'Etablissement décideront :

- Du calendrier de dépôt des demandes d'utilisation du CPF
- Des priorités institutionnelles en plus des priorités réglementaires
- Du budget alloué au sein du Plan de Formation à ce type de demandes : la prise en charge porte sur les frais pédagogiques. La prise en charge des frais annexes n'est pas obligatoire, et relève d'une décision d'établissement

C'est l'employeur qui ira décrémenter votre compte une fois la formation effectuée, au vu des heures utilisées.

Si la formation n'était pas suivie pour un motif valable, le remboursement des frais vous sera demandé.



Bienvenue aux nouveaux résidents du 1er Janvier au 31 Mai 2022

Mesdames BESNARD Cécile, BRIERE Ginette, DELALOY Monique, DEQUATRE Ginette, DYONNE Jacqueline, EBLE Jacqueline, GAUTHIER Lucette, GAVARET Monique, LEJEUNE Thérèse, MABOUX Ginette, POMMIER Jacqueline, RAME Colette, RAYNAUD Diana, ROUSSEAU Gisèle, SOURMAIS Marie Thérèse, SOUVIGNE Anne Marie, TAZE Marie, WALLERAND Monique

Messieurs BOURASSIN Pierre, ESPINASSE Michel, GOUDOU Michel, PORTHEAULT Roger, ROUSSEAU Robert, SEJOURNE Jacky, TROUSSIER Jean Claude



LA MAM

Nous sommes heureuses aujourd'hui, Valérie, Charline et Elodie, de pouvoir vous présenter notre projet de MAM. Certains nous connaissent ou nous ont déjà aperçu lors de la porte ouverte.

Mais, qu'est-ce qu'une MAM ? Une maison d'assistantes maternelles, c'est un lieu adapté aux jeunes enfants où plusieurs assistantes maternelles se regroupent pour travailler ensemble.

Nous pouvons accueillir jusqu'à 12 enfants âgés de 3mois à 3ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

On ne vous a pas parlé de notre nom, « Les Z'amilous » ... Le « Z » pour représenter l'esprit de la MAM, qui est la zénitude, le bien-être et la bienveillance. « Ami » pour l'amitié en lien avec l'intergénérationnalité, cela représente notre lien avec vous. « Lous » qui est le diminutif du surnom « loulou » qui définit les enfants.

Le cœur de notre projet est d'être implanté au sein de votre Ehpad, pour favoriser le lien social entre les générations. Notre souhait est de pouvoir vous rencontrer autour d'atelier, d'activités organisées en lien avec votre super équipe d'animation.

Pour nous, cela représente un bienfait mutuel. Pour les enfants, cela contribue à la transmission de savoir, de valeurs en pouvant mieux appréhender la vieillesse. En passant du temps auprès des papis et mamies, nous espérons pouvoir offrir un regard différent aux enfants sur le monde qui les entoure.

Nous souhaitons également contribuer au bien être des personnes âgées. En effet, nous pensons que cela peut aider à rompre l'isolement, d'oublier pendant un moment la maladie ou la vieillesse. Les enfants n'ont pas d'aprioris, ils nous voient tels que nous sommes. Ils pourront se sentir utile en aidant les enfants lors des activités ou en leurs lisant des histoires.

Nous espérons pouvoir ouvrir cet été et tous vous rencontrer très bientôt.

L'équipe des Z'amilous



Focus sur le recyclage de palettes au sein de l'établissement

Depuis 2019, nous recyclons les palettes qu'il reste lors des livraisons par nos fournisseurs.

Beaucoup sont ce qu'on appelle des palettes perdues et quelques palette Europe ;
Avant ces palettes étaient données ou mise à la déchetterie... !

Grace à l'effort supplémentaire de nos agents logistique, l'établissement agit pour le bien de la planète et permet également de récupérer quelques euros :

2020 : 413.90€

2021 : 180.80€

2022 (1er semestre) : 203.30€





PRESENTATION DR FEUTCHING

Bonjour,

Je me nomme Franck FEUTCHING, j'ai rejoint les équipes du centre hospitalier Paul Cabanis en tant que médecin le 01/12/2021.

J'ai soutenu ma thèse doctorale de médecine générale en 2018 à l'Université de Douala au Cameroun d'où je suis originaire, thèse portant sur les troubles hématologiques des personnes âgées notamment l'anémie.

J'ai suivi la formation de médecine des personnes âgées de l'Université de Lille en 2021 et je possède des compétences en épidémiologie et gestion des catastrophes.

J'interviens également au CHAM dans le secteur gériatrique.



Animation musique COUNTRY



Après-midi à La Ferme Coqalane à CHAPELON



Visite des cuisines pour Cabanis

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Départs

Du 1er Janvier au 31 Mai 2022

IDE : Mesdames AUGER Catherine, KOLODZIEJ Lucie, MARKIEWICZ Aline

AS : Mesdames DUPOTY Lydie, JOHNSON Light Olga, LAVENU Mélanie, NABAIS Sandra

ASH : Mesdames MABIALA Marinette, PIERROT Sophie

Restauration : Monsieur BODA Kerian

Arrivées

Du 1er Janvier au 31 Mai 2022

IDE : Madame PICARD Gaëlle

AS : Mesdames CILIBRASI Anaïs, LAAREJ Hanane, MARCEAU Emilie, POT Emilie, RIBEIRO Ludivine

ASH : Mesdames AGOSTON Elodie, ASLAFTOU Rachida, BIBA Bardhe, BOUDABBOUZ Nadia, BRANGER Christalyne, DAUDET Manon, GOUJON Gwendoline, POISSON Nadine, RONCERAY Océane, ROZEAUX Céline

Pharmacie : Madame BICHE Marie

Restauration : PICAUD Kelly

Comité de rédaction :

Directrice de la publication : Emilie BARILLET

Membres : Canelle TOURATIER, Patricia BENARDON, Nathalie JOVÉ, Angélique BOUDÉ, Bérénice HERVILLARD